



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MAYENNE

Direction de la Citoyenneté
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par : Madame Muriel Davenel
Téléphone : 02.43.01.51.44
Télécopie : 02.43.01.51.02
Courriel : muriel.davenel@mayenne.gouv.fr

Laval, le 18 décembre 2017

Société SECHE Eco-Industries

Compte-rendu de la commission de suivi de site du 5 octobre 2017

La commission de suivi de site (CSS) s'est réunie sur le site de la société SECHE Eco-Industries, salle La Deloire, le 5 octobre 2017 à 14h30, sous la présidence de Madame Laetitia CESARI-GIORDANI, secrétaire générale à la préfecture de la Mayenne.

- Membres présents :

- Monsieur Laurent Leralle, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, chef de l'unité départementale de la Mayenne
- Madame Koulm Dubus, direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, cheffe du service risques naturels et technologiques
- Monsieur Nicolas Lepaon, direction départementale des territoires
- Monsieur Gérard Tessier, Agence régionale de santé – Délégation territoriale de la Mayenne
- Lieutenant Eric Loret, service départemental d'incendie et de secours
- Monsieur Thierry Breton, mairie de Changé
- Monsieur Gérard Monceau, maire de Saint-Ouen-des-Toits
- Monsieur Marcel Blanchet, maire de Saint-Germain-le-Fouilloux
- Monsieur Louis Racine, association Mayenne Nature Environnement
- Monsieur Michel Jamelot, association de protection de l'environnement genestois (APEGE)
- Monsieur Alain Rospars, Directeur environnement Séché Eco-Industries
- Monsieur Jean-Luc Meulan, écologue Séché Eco-Industries
- Monsieur Philippe Ruat, Directeur Laboratoires Séché Eco-Industries
- Monsieur Roland Couchouron, Direction Exploitation Séché Eco-Industries
- Monsieur Maxime Quiquet, Responsable qualité Séché Eco-Industries
- Madame Virginie Poirier, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Madame Radhia Rjiba, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Wilfried Beunard, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries
- Monsieur Laurent Huaumé, membre du comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail Séché Eco-Industries

- Etaient excusés ou absents :

- Madame Jacqueline Arcanger, conseil départemental
- Monsieur Bruno Maurin, communauté d'agglomération de Laval

- Monsieur Jacques Delaunay, association Mayenne Nature Environnement
 - Monsieur Jean-Claude Depagne, association de protection de l'environnement genestois (APEGE)
 - Madame Béatrice Quinton, association PICVERT
 - Monsieur Julien Berruère, membre du comité d'entreprise Séché Eco-Industries.
- Assistaient également à la réunion :
 - Madame Jocelyne Cornille, bureau des procédures environnementales et foncières, préfecture de la Mayenne.
 - Madame Muriel Davenel, bureau des procédures environnementales et foncières, préfecture de la Mayenne.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu du 28 septembre 2016.
- 2/ Election au sein du collège des salariés d'un membre du bureau de la commission.
- 3/ Présentation du rapport d'activité 2016 (par l'exploitant).
- 4/ Point sur l'application de l'arrêté préfectoral complémentaire du 26 août 2016 autorisant la société SECHE ECO INDUSTRIES à exploiter pour une durée limitée une unité pilote de gazéification de combustibles solides de récupération au sein de l'Unité de Production d'Energie du site de La Cousinière du parc d'activités de déchets, à Changé (par l'exploitant).
- 5/ Point sur l'application de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2017 autorisant la société SECHE ECO INDUSTRIES à poursuivre l'exploitation d'un parc d'activités déchets à Changé et Saint-Germain-le-Fouilloux aux lieux-dits « l'Oisonnière », « Mézerolles » et « La Cousinière », et à exploiter les nouvelles installations implantées aux lieux-dits « La Guichardière », « L'Oisonnière Sud » et « La Verrière » (par l'exploitant).
- 6/ Point sur l'actualité des installations (par l'exploitant) :
 - déplacement de la plate-forme bois,
 - mise en œuvre du programme de suivi associé à la période de post exploitation du site de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit Mézerolles,
 - demande de dérogation pour l'acceptation d'un déchet en installation de stockage de déchets dangereux,
 - point sur le démarrage du nouveau four/chaudière,
 - point sur le début de l'alimentation du réseau de chauffage urbain.
- 7/ Point sur les inspections du site (DREAL).
- 8/ Questions diverses.

Mme la secrétaire générale remercie les membres de la CSS de leur participation à la réunion de cette instance et déclare le compte rendu de la CSS du 28 septembre 2016 approuvé, compte tenu de l'absence d'observation.

I – Election au sein du collège des salariés d'un membre du bureau :

Suite aux élections des représentants du personnel, il a été acté par arrêté préfectoral du 29 juin 2017 que M. Philippe Garanger qui était membre du bureau de la commission de suivi de site n'est plus membre titulaire de la commission de suivi de site.

Compte tenu de ce changement, le collège des salariés est invité à se prononcer sur la désignation d'un membre du bureau. M. Wilfried Beunard, actuellement membre du bureau de la commission de suivi de site, accepte la fonction au sein de cette instance.

II - Les faits marquants :

M. Rospars présente le rapport d'activité 2016. Sur cette année, 4316 personnes ont visité le site, soit 616 visiteurs de plus qu'en 2015.

Sur le parc d'activités, les 3 sites suivants sont exploités : Mézerolles, La Cousinière et L'Oisonnière.

Evolutions réglementaires :

- Arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (a été pris en compte dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du 30 mars 2017) ;
- Arrêté préfectoral du 24 février 2016 portant dérogation à la protection d'espèces protégées et de leurs habitats en vue des projets d'extensions du site de Changé ;
- Arrêté préfectoral complémentaire du 25 août 2016 autorisant l'exploitation d'une unité pilote de gazéification de CSR sur une durée limitée.

En 2016 :

- du 8 février au 10 mars 2016 : Enquête publique pour la construction du réseau de transport d'eau chaude pour l'alimentation du réseau de chaleur urbain de Laval ;
- du 30 mai au 2 juillet 2016, une enquête publique a eu lieu concernant la demande d'autorisation d'exploiter du site ;
- 15 septembre 2016 : demande pour réaliser une tierce expertise de l'étude de danger du site (effectuée par l'INERIS).

Evolutions des activités :

- 02/06/2016 : démarrage de l'exploitation du casier 17 bis ;
- juillet 2016 : passage du centre de tri de collecte sélective en extension des consignes de tri (ex : pots de yaourts) ;
- 18/07/2016 : démarrage des travaux de construction du nouveau four ;
- 18/10/2016 : premiers essais du module pilote de pyrogazéification de CSR ;
- 22/12/2016 : mise à l'arrêt du four rotatif de valorisation de CSR.

Incidents :

- 27/07/2016 : départ de feu de déchets en attente de stabilisation ;
- 24/08/2016 : accident de travail d'un transporteur suite au basculement de l'ensemble routier sur le quai de déchargement de l'ISND (avec intervention des pompiers). Le transporteur travaillait pour le producteur de déchets et non pour la société SECHE Eco-Industries.

III – Activités du site :

Mézerolles :

Aucune activité n'a été recensée au niveau de l'unité de banalisation des déchets hospitaliers. Le 21 décembre 2014, il avait été mis fin au contrat liant le GREDHA (association régionale qui mutualise les différents établissements hospitaliers de la région) et SECHE Eco-Industries concernant la réception des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux). Un dossier de cessation de l'activité a été déposé le 5 août 2016.

4 919 tonnes de déchets ont été réceptionnés au niveau de la mise en balles de DAE, dont 4 976 tonnes de déchets conditionnés ont été valorisés dans les installations extérieures au site, et 11,24 tonnes ont été éliminés dans des installations extérieures.

Au niveau de la déchetterie, 3 260 tonnes de déchets ont été réceptionnés (correspondant à 28 926 usagers/114 véhicules par jour), pour 1/3 constitués de gravats, 1/3 de déchets verts et le reste répartis entre papiers et cartons, bois, ferraille, huile, batteries, pneus.....

A la demande de M. Jamelot qui souhaite savoir si les huiles proviennent des professionnels, M. Rospars précise que la déchetterie n'est ouverte qu'aux particuliers.

La Cousinière :

Au niveau du contrôle des livraisons, il y a eu 14 détections de radioactivité anormale :

- 5 refus ;
- 3 livraisons isolées puis acceptées (détection de radio-éléments à vie courte acceptables au bout d'une semaine/milieu médical) ;
- 6 livraisons acceptées suite au rapport d'analyse de SUBA'TECH (laboratoire nantais spécialisé dans la radioactivité acceptable = radioactivité naturelle comme le potassium).

Ont été constaté 12 refus totaux de livraison dont 5 pour détection de radioactivité anormale, 5 pour présence de déchets interdits, 1 pour CAP non valide, et 1 pour une benne non conforme qui ne peut être vidée de manière sécuritaire).

219 refus partiels de livraison ont été orientés dans des filières de gestion spécifique.

410 554 tonnes de déchets ont été stockés en 2016, la plus grande partie provenant du traitement mécanique des déchets. L'autorisation est délivrée pour 450 000 tonnes.

Le centre de stockage de déchets connaît une décroissance dont 11% contre 20 % l'an dernier en ce qui concerne les poubelles des ménages. Ils proviennent des départements de la Mayenne, (12,7 %), des départements limitrophes et des Pays-de-la-Loire (45 %), de la Bretagne (24,2 %) et pour le reste d'autres départements (17,9 %).

M. Jamelot demande si la Bretagne continue à approvisionner le site en déchets artisanaux. M. Rospars confirme ce point et ajoute que le site SECHE ne reçoit pas de déchets ménagers provenant de Rennes. La ville de Rennes a son propre centre de tri, où sont extraits et valorisés le bois, les cartons..., seuls la partie des déchets refusés est orientée vers le site SECHE.

L'accident du 24 août 2016 où un chauffeur a été blessé (sa tête ayant percuté la vitre latérale entraînant une perte de connaissance) est dû à un mauvais équilibrage du chargement du

camion, entraînant un déséquilibre au niveau du levage au moment où a été constaté le refus du déchet, la benne s'étant couchée sur le côté et entraînant avec elle le tracteur routier.

Plateforme de réception et de tri : 529 tonnes de déchets à base de plâtre ont été réceptionnés et triés, 1 640 tonnes de déchets verts ont été réceptionnés dont 1 507 tonnes ont été orientées ensuite sur une plate-forme de compostage en Ile-et-Vilaine après tri des indésirables (les caissons de bennes étant laissés dans les communes sans surveillance, des déchets autres sont déposés). Pour le verre, 3 650 tonnes ont été réceptionnées et 3 609 tonnes ont été réexpédiées vers des filières de recyclage de verre.

Unité Mécano-Biologique : 24 144 tonnes de déchets (dont une grande part de bois) ont été réceptionnés. Ces déchets sont, soit stockés vers la Cousinière, soit valorisés, en externe pour 9 807 tonnes (ferraille, carton, bois, plastiques), ou en interne pour 3 511 tonnes (CSR utilisés sur le four rotatif). Cette activité de tri de déchets d'activité économique est en croissance (filières gérées par les éco-organismes du style éco-mobilier qui mettent en place des bennes dans les déchetteries destinées aux meubles. La volonté de valorisation est de plus de 80 % au total dont une valorisation matière et une valorisation énergétique de l'ordre de 20 %.

A la demande de M. Jamelot sur la composition du CSR, qui souhaite savoir s'il est uniquement constitué de bois, M. Rospars précise que la partie fluff est un mix de papier, de plastiques et de bois qui n'est pas utilisé comme combustible. Il concerne plutôt la partie légère. Il ajoute que l'ADEME a demandé d'avoir un suivi au niveau de la nature et de sa composition, qui s'avère être composé pour 70 % de carbone biogénique (renouvelable) et pour 30 % de carbone issu de plastiques (chimie, pétrole).

A une observation de M. Jamelot, M. Rospars ajoute que le CSR est composé des déchets non acceptés dans les filières de valorisation matière.

Concernant le taux de valorisation énergétique du biogaz, M. Rospars précise que les chiffres de cette année sont moins bons que ceux de l'an dernier, 87 % du biogaz capté sur les sites de Mézerolles et de La Cousinière ayant été valorisé en 2016, contre 95 % les années précédentes (13 % du biogaz ont été détruits en torchères). Cette phase de décroissance s'explique par le fait qu'il y ait deux turbines à gaz, et trop de gaz pour une turbine mais pas assez pour deux turbines (avec une turbine il y a un excédent de gaz qu'on ne peut pas valoriser), mais également en raison de l'arrêt à partir de 2016 de la valorisation directe sur le tube sécheur de la coopérative CODEMA (devenue DESHYOUEST sur un nouveau site) qui n'a pas de connexion de biogaz directe contrairement à l'ancien site.

Il ajoute qu'au niveau de l'unité de production d'énergie, environ 51 % de l'énergie disponible dans le biogaz capté a été valorisée sous forme d'énergie renouvelable, à savoir 26 % de chaleur co-générée et 25 % d'électricité. Il espère que la valorisation hivernale générera plus de production d'énergie.

L'Oisonnière :

Centre de stockage :

249 560 m³ de déchets stockés soit 313 848 tonnes.

Les demandes d'acceptation préalable de déchets sont plus nombreuses cette année. Des demandes sont récurrentes mais certaines sont nouvelles et s'expliquent par une typologie de déchets qui doit présenter une traçabilité fine d'élimination (exemple d'un immeuble à désamianter qui s'opère par traçabilité de chaque appartement). Suivant les familles de déchets, plusieurs certificats d'acceptation sont nécessaires.

A la demande de M. Jamelot concernant la proportion d'amiante isolée (pure) des apports des liants ou des plastiques et autres matériaux non pollués à l'origine, M. Rospars explique qu'il est difficile de quantifier les taux de particules amiantées, cela dépend de la nature du matériau à désamianter. A titre d'exemple, il peut s'agir parfois d'un sac pour 20 à 30 kg de déchets contenant des combinaisons jetables lavées sur des zones de traitement étanche, permettant aux effluents d'être finement triés par un système de filtration (ce qui est souillé est alors géré sur une filière d'amiante).

Pour des dalles en vinyle par exemple à désamianter, souvent seule la colle contient de l'amiante. Il cite également l'exemple des carcasses ou des pièces métalliques peintes à la peinture amiantée, qui peuvent engendrer des déchets importants dans le cas où le désamiantage ne se fait pas sur place, les pièces sont découpées et transférées sur le site Séché.

Il ajoute que la zone de travail est munie de systèmes de filtration, de sas de douche afin d'éviter la migration de la pollution, les eaux et l'air sont filtrés.

Concernant le contrôle des livraisons (16 273 en 2016), M. Rospars précise que 89 % des déchets sont détectés avec une radioactivité naturelle (potassium). Les refus peuvent correspondre en partie à des éléments non identifiés détenus avec de l'amiante. Dans ce cas, le conditionnement n'est pas rompu contrairement aux autres déchets, ce qui implique que le déchet reparte sur un site d'acceptation de classe 1 (site à radioactivité faible).

Les déchets stockés (249 560 m³) correspondent pour 17 % à des terres d'anciennes friches industrielles réhabilitées pour des projets immobiliers, et pour 50 % à des mâchefers. A la demande de M. Racine qui souhaite des précisions sur le terme « mâchefer », M. Rospars explique que les mâchefers sont ici le résultat d'incinération d'ordures ménagères qui ne peuvent être valorisées, et correspondent à des déchets dangereux (qui répondent à des règles bien précises de valorisation des mâchefers).

M. Jamelot demande si pour ces déchets une traçabilité existe. M. Rospars répond par l'affirmative, chaque déchet étant tracé avec un code défini par une nomenclature (avec reporting par département des producteurs de tous les déchets dans une base de donnée des installations de déchets).

M. Rospars précise qu'un incident sur livraison a eu lieu le 27 juillet 2016 avec la présence d'un déchet hydroréactif sur un déchet en attente dégageant au contact de l'eau un gaz inflammable (ressemblant à un feu de métaux), une quinzaine de bigs-bags se sont enflammés. Le déchet a alors été refusé car il contenait quelque chose qui n'a pu être identifié (sans doute un alliage de métaux particulier). Il ajoute que cet incident a bien été identifié dans le cadre de la tierce expertise réalisée pour la demande d'autorisation d'exploiter (suite à la demande de la préfecture qui souhaitait avoir confirmation que ce risque avait bien été identifié).

Concernant les déchets qui transitent par la plateforme de Longuefuye par transport rail/route, ils représentent 7 % des déchets, soit 1 125 conteneurs pour les mâchefers en provenance de l'Isère. Des arrêts de la ligne ont eu lieu, en raison d'un changement du prestataire mais également en raison de travaux sur la voie par la SNCF (reprise prévue en janvier 2018).

Biocentre :

78 254 tonnes ont été réceptionnées, dont 77 653 ont été réutilisées comme matériaux en couche de forme pour les couvertures de l'installation de stockage de déchets dangereux et celles de déchets non dangereux.

IV - Suivi environnemental :

L'année a connu une pluviométrie annuelle normale, avec un cumul de 770 mm et 336,8 mm sur les 3 premiers mois de l'année, et une deuxième partie de l'année particulièrement sèche.

Surveillance des eaux de surface :

Sur le site de l'Oisonnière, les lixiviats sont réutilisés par le procédé de stabilisation, il n'y a pas de rejet vers l'extérieur.

Sur les sites de Mézerolles et de La Cousinière, les lixiviats sont traités par osmose inverse, évapo-concentration et BRM avant le rejet vers le milieu extérieur.

Pour ces sites, M. Quitet constate que les rejets d'eau des installations de traitement sont très en dessous des seuils réglementaires.

L'indice biologique global normalisé (IBGM) est représenté par 4 stations de prélèvement qui présentent des résultats meilleurs en 2016 que les quatre dernières années, les années 2014 et 2015 étant des années très pluvieuses qui ont perturbé le ruisseau de la Morinière. Le suivi est réalisé sur les sédiments afin de les observer et rechercher les populations d'invertébrés, et mesurer la qualité du cours d'eau.

Surveillance des eaux souterraines :

26 piézomètres sont installés sur l'ensemble du parc, le suivi du réseau des piézomètres est effectué mensuellement et validé annuellement par un laboratoire indépendant. La variation du PH est faible sur l'année et sur les différents piézomètres.

A la demande de M. Jamelot concernant la particularité de la courbe du piézomètre CIP8 sur le site de la Cousinière qui montre une conductivité plus élevée que les autres, M. Quitet explique que la conductivité par paliers reste faible. M. Rospars ajoute que même si l'année 2016 a été sèche, avec moins d'eau en été, cette conductivité serait due aux eaux de surface à l'origine d'un lessivage des matériaux naturels composant les abords de l'alvéole.

M. Tessier souhaite savoir si un salage des voiries a eu lieu, M. Rospars répond par l'affirmative en période d'hiver, ce qui peut avoir des effets.

Concernant le site de Mézerolles, M. Rospars précise qu'il y a une présence de pyrites (sulfures) qui provoquent une réaction d'oxydation lorsque les schistes sont attaqués. Cette minéralisation des matériaux est assez courante aussi dans les sites de carrières.

M. Jamelot demande si des fuites sont constatées au niveau des alvéoles. M. Rospars répond que des drains de contrôle sont installés. Le piézomètre est acide historiquement. Il y a deux ans, une variation du PH avait été constatée, elle était en fait due au manque d'étanchéité du piézomètre.

Surveillance des rejets atmosphériques :

Un suivi est effectué en continu sur la chaudière CSR, avec des analyses en direct et un contrôle semestriel effectué par un laboratoire indépendant.

Il a été constaté 3 dépassements d'un seul paramètre, le HCL pour 3 raisons différentes :

- problème de pression au niveau du filtre à manche qui a engendré un décolmatage avec des problèmes de capteur (dépassement), donc installation à l'arrêt (cela est très ponctuel),
- démarrage du four (ajout de chaux hors régulation et nécessite de revoir la procédure de démarrage),
- défaillance mécanique avec rupture d'un palier de transmission.

Surveillance environnementale :

Concernant la surveillance des dioxines et furanes et des lichens, M. Jamelot demande si les indicateurs de surveillance vont être étendus en raison de l'augmentation des activités du site.

M. Rospars explique que le nouvel arrêté d'autorisation du 30 mars 2017 prévoit de nouveaux contrôles, en plus de ceux réalisés sur les lichens, à savoir un suivi dans le lait et un suivi dans les potagers, les résultats seront présentés dans le rapport d'activité 2017.

M. Jamelot précise que les vaches qui ont des vies brèves (2 à 3 ans) sont peu enclin à accumuler les polluants absorbés, de même pour les fourrages de courte durée d'existence. Il propose que les graisses ou les abats des animaux plus âgés soient analysés, ce qui lui paraît plus crédible.

Paysage – Biodiversité :

M. Meulan présente l'intégration du site en termes de paysage, en précisant que les prises de vues se font d'après 11 points particuliers situés en périphérie des différents sites. Le suivi photographique du paysage lié à l'activité se décline en 5 points : la visibilité du déchet, la visibilité de l'exploitation (couverture membrane), la visibilité du terrassement, et si un déficit est visible concernant l'entretien et le paysagement. L'objectif est de dégager des priorités d'interventions et de prioriser le budget.

L'an prochain le site de Mézerolles, étant complètement intégré dans le paysage et ne recevant plus de déchet, sera suivi autrement.

Sur le site de la Cousinière, en 2016, 700 m² de boisement ont été intégrés, ainsi qu'une haie bocagère d'environ 500 mètres et une haie bocagère sur talus de près d'1 km. 3 bandes de haies disposées en décalé donnent l'impression visuelle d'une forêt.

Le point faible du parc se situe sur le site de l'Oisonnière, en partie sud, la phase de couverture finale fera l'objet d'une réhabilitation l'an prochain.

Il a également été décidé de mettre du géotextile vert plutôt que du blanc, qui coûte plus cher, mais qui participe fortement à une meilleure intégration du site. Cette méthode sera généralisée sur le site.

En ce qui concerne le suivi des espèces, il est plus précis sur certains groupes, et particulièrement sur celui des amphibiens, espèce sensible à la qualité des eaux de surface. 19 stations (sur mares historiques entretenues et mares ajoutées) sont suivies.

Suivant les années, on trouve entre 10 et 12 espèces d'amphibiens sur 17 existantes en Mayenne, ce qui démontre une qualité au niveau du biotope.

M. Meulan précise qu'en termes de biodiversité, les choses doivent être faites en amont. Il a donc été décidé de créer un écran de séparation entre la zone de chantier et la zone d'habitat pour éviter que les amphibiens ne viennent sur les zones de chantier ou de terrassement l'an prochain, par la pose d'une bâche sur 1 km (leur permettant d'aller uniquement dans un sens). Ces mesures compensatoires sont expérimentales et novatrices.

Une mare de compensation a été créée en 2016 pour compenser la disparition d'une autre mare qui se trouve dans les futurs terrassements. Le nombre d'amphibiens sera connu l'an prochain.

M. Leralle demande si la vase a également été transférée, considérant que les micro-organismes participent aussi à la biodiversité. M. Meulan répond que cela serait envisageable mais qu'il n'a pas été procédé de cette façon, et précise que l'approche mise en œuvre de transfert par captivité fonctionne bien.

Monsieur Racine ajoute qu'il faut environ 3 années pour qu'une mare retrouve son état de biodiversité.

Au niveau du programme de Suivi Temporel des Chauves Souris Communes (6 espèces), l'enjeu n'est pas aussi important, mais elles représentent un territoire de chasse et de nourriture, plus qu'un habitat réel.

Concernant les oiseaux, une vingtaine de stations ont permis de recenser 46 espèces en 2016. L'intérêt de ce programme mis en œuvre sur environ 1 000 points au niveau national réside dans la comparaison de ce qui se passe sur le site et ailleurs. Les difficultés proviennent de l'obtention des résultats par le Muséum, et de la part des naturalistes qui font le suivi sur les autres points. Au niveau du département, Mayenne Nature Environnement suit ces espèces. Les cortèges d'oiseaux reflètent bien l'habitat prépondérant pour chaque site, sachant qu'il ne se dégage pas une spécificité d'oiseaux liée aux sites de stockage.

L'objectif étant de s'améliorer, il a été décidé de modifier certains points pour qu'ils soient plus représentatifs, mais également de suivre les habitats d'une année sur l'autre pour une meilleure interprétation.

Concernant les rapaces, deux bâtiments ont été aménagés pour créer des zones d'hivernage, des nichoirs on également été mis en place.

M. Meulan termine en expliquant que le site s'est engagé il y a 3 ans dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité jusqu'en 2020 (programme et actions du Ministère de l'Environnement avec différents acteurs), s'inscrivant par leurs actions dans des démarches de préservation de la biodiversité, avec 4 engagements définis.

V - Politique de prévention des risques majeurs :

Suite à la mise à jour de l'étude de dangers, puis à la tierce expertise menée par l'INERIS fin 2016, les supports de formations ont été mis à jour et l'ensemble du personnel doit recevoir une formation sur les années 2017-2018. M. Ropars ajoute qu'environ 20 salariés constituent une équipe de seconde intervention.

M. Rospars précise qu'aucun incident majeur n'a eu lieu en 2016, hormis celui produit sur l'ISDD de l'Oisonnière le 27 juillet 2016, dont le scénario a été analysé dans la tierce expertise.

Un exercice incendie a eu lieu en juin 2016 avec les pompiers des casernes Changé et de Saint-Berthevin, au niveau du centre de tri de La Cousinière (scénario avec l'intervention d'environ 30 pompiers).

M. Jamelot demande, en ce qui concerne le plan de prévention des accidents, les raisons pour lesquelles le hameau des Chênes Secs qui pourrait être impacté, en cas d'incendie avec des fumées, n'est pas pris en compte. Il ajoute que dans le cas où les fumées seraient toxiques, il serait préférable de protéger les habitants autour de la route départementale RD 31.

M. Rospars explique que la demande qui a été faite par la préfecture dans la tierce expertise encadre ce cas de figure. Cependant la conclusion ne met pas en évidence une problématique de toxicité immédiate dans le sens où la population a le temps d'évacuer. De plus, le panache de fumées qui pourrait opacifier la route à fort trafic avec risque de sur-accident a été évalué, la conclusion indiquant que les fumées seraient suffisamment dissipées en raison de leur montée.

M. Leralle ajoute que le scénario d'une toxicité aiguë sur le hameau des Chênes Secs n'a pas été retenu dans l'étude de dangers qui a fait l'objet d'une tierce expertise par l'Ineris. Dans ce genre d'accidents, le SDIS vérifie la concentration des gaz dans l'air dès leur arrivée sur place, et évaluent la nécessité ou non d'évacuer la population. S'agissant d'un incendie sur la Verrerie, il a été examiné l'opacité des fumées qui pourrait potentiellement créer un scénario accidentogène.

Il illustre ses propos en prenant l'exemple de l'incendie survenu en août dernier sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Fraimbault-de-Prières exploité par Suez. Vu le sens du vent le jour de l'incendie, les fumées ont d'abord traversé le site sur un peu plus de 800 mètres avant d'atteindre le domaine public (aucun riverain n'est recensé sur cette zone). Ainsi le risque d'intoxication aiguë était très faible, voire nul. Les circonstances locales au moment de l'incendie peuvent toutefois imposer des réactions particulières.

M. Jamelot estime que les journalistes auraient alors dû dire que les fumées n'étaient pas toxiques étant donné qu'elles ne sortaient pas du site.

M. Loret du SDIS précise que pour tout risque incendie, il y a une recherche de protection par rapport aux fumées.

VI - Evolutions et projets :

Unité pilote de gazéification :

Concernant le projet de PYROG, le démarrage des essais à chaud avec introduction du CSR pour transformer le gaz en syngaz (gaz inflammable de synthèse) a commencé le 18 octobre 2016, avec des derniers essais qui se sont achevés le 22 décembre 2016. M. Rospars explique que les premières séries d'essais et de résultats obtenus ne sont pas très concluants, des interrogations demeurent. Si d'autres essais ont lieu, ils ne seront alors pas encadrés par l'arrêté préfectoral complémentaire du 26 août 2016, une nouvelle demande devra être déposée.

Déplacement de la plateforme bois :

M. Rospars explique qu'un dossier relatif au déplacement de la plateforme bois dans le cadre des travaux de préparation des alvéoles de la Verrerie a été déposé le 3 janvier 2017 à la préfecture. L'activité exercée sur cette plateforme concerne la réception et le stockage temporaire de bois non dangereux, le tri, le broyage, le criblage, le déferraillage, et le rechargement et l'évacuation vers des filières de valorisation, mais également l'évacuation des refus vers les filières d'élimination.

Démarrage nouveau four – chaudière CSR :

M. Rospars expose l'actualité du projet d'alimentation du réseau de chauffage urbain par le démarrage du nouveau four (chaudière CSR) installé à la place de l'ancien four rotatif. La livraison de chaleur avec alimentation d'eau chaude sanitaire de 2 à 3 MW commence au niveau du quartier Saint-Nicolas, pour un raccordement de nouveaux clients en octobre 2017. Il s'agit d'une canalisation principale avec des antennes qui viennent raccorder les immeubles.

VII – Questions :

M. Jamelot souhaite avoir des explications sur le point mis à l'ordre du jour relatif à la demande de dérogation pour l'acceptation d'un déchet en installation de stockage de déchets dangereux. M. Rospars explique la société Seché Eco-Industries a reçu une demande de dérogation d'acceptation d'un déchet dangereux de la part de la société nationale des poudres et explosifs d'Angoulême (SNPE) qui est en train de démanteler un ancien site de production de pesticides (datant d'environ une cinquantaine d'années).

La demande de dérogation au règlement concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive dit règlement « POP » pour l'acceptation de terres contaminées contenant du DDT (insecticide) et des casseaux d'amiante (suite à des dépôts de fibro) a été actée par l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2017 (demande également passée en CODERST). M. Rospars ajoute qu'il s'agit d'un cas de figure très exceptionnel, la concentration en DDT étant inférieure à 5 000 mg/kg, les conditions sont réunies pour que les déchets soient éliminés en installation de stockage de déchets. M. Rospars ajoute que les déchets amiantés sont stockés et non incinérés.

M. Jamelot demande si les conséquences du changement climatique, à savoir les périodes de pluviométries importantes de 2012 et 2013 sont elles déjà prises en compte. M. Rospars explique qu'une étude hydrologique a été faite dans le cadre du dossier de demande d'autorisation qui prévoit de redimensionner tous les bassins de rétention. Des nouveaux versants vont être créés.

M. Jamelot ajoute que le site est très arboré et paysager.

M. Racine quitte la séance.

VIII – Présentation de l'inspection des installations classées :

M. Leralle présente un diaporama (ci-joint) relatif aux bilans des dernières visites d'inspection.

En l'absence de questions diverses ou de remarque, Mme la présidente remercie les membres de la commission de suivi de site de leur participation à cette réunion et met fin à la séance.

La présidente,



Lactitia CESARI-GIORDANI

Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS)

5 octobre 2017



Séché
environnement

Sommaire

- Présentation du parc d'activités de Séché Eco-Industries
 - Faits marquants
 - Bilan de l'année 2016
 - Site de Mézerolles
 - Site de Cousinière
 - Site de l'Oisonnière
 - Suivi Environnemental
 - Eaux
 - Sols et Eaux Souterraines
 - Rejets Atmosphériques
 - Faune, Flore et Biodiversité
 - Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM)
 - Evolutions et projets – point 2017

Présentation du parc d'activités de Séché Eco-Industries




Présentation du parc d'activités de Séché Eco-Industries

1 Parc d'activités – 3 sites d'exploitation

Mézerolles

- Centre de stockage de déchets non dangereux (1986 – 2003)
- Captage du biogaz / Traitement du lixiviat
- Plateforme de mise en balle des déchets
- Unité de banalisation des déchets hospitaliers
(Aucune activité en 2016 - Dépôt de dossier de cessation de l'activité effectué le 05/08/16)
- Déchèterie



Présentation du parc d'activités de Séché Eco-Industries

1 Parc d'activités – 3 sites d'exploitation

Cousinière



- Centre de stockage de déchets non dangereux (depuis 2003)
 - Captage du biogaz / Traitement du lixiviat
 - Tri et Transit (plâtre, verre, déchets verts)
- Unité de tri Mécano-Biologique (UMB)
 - Plateforme de préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR)
- Unité de Production d'Énergie (UPE)
 - Valorisation du Biogaz / Valorisation du CSR
- Centre de tri de collecte sélective (inauguré le 04/02/16)

Présentation du parc d'activités de Séché Eco-Industries

1 Parc d'activités – 3 sites d'exploitation

Oisonnière



- Laboratoires de contrôles
- Usine de stabilisation
- Biocentre / plateforme terres polluées
- Centre de stockage de déchets dangereux
- Alvéoles de stockage des déchets d'amiante liée et des déchets à base de plâtre

Présentation du parc d'activités de Sêché Eco-Industries

Un parc d'activités régulièrement visité :

→ Nombre de visiteurs en 2016 : 4316 personnes (177 visites)



Faits Marquants 2016

Evolution réglementaires :

- Le 15 février 2016 : Arrêté ministériel relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux – *Intégré dans l'AP du 30 mars 2017*
- Le 24 février 2016 : Arrêté préfectoral portant dérogation à la protection d'espèces protégées et de leurs habitats en vue des projets d'extensions du site de Changé
- Le 25 août 2016 : Arrêté préfectoral complémentaire autorisant l'exploitation d'une unité pilote de gazéification de CSR sur une durée limitée

Faits marquants :

- Du 08 Février au 10 Mars 2016 : Enquête publique pour la construction du réseau de transport d'eau chaude pour l'alimentation du réseau de chaleur urbain de Laval
- Du 30 mai au 2 juillet 2016 : Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le site de Changé
- 15 septembre 2016 : demande préfectorale de réaliser une tierce expertise de l'étude de dangers du site – Tierce expertise confiée à l'INERIS

Faits Marquants 2016

Evolution des activités :

- Le 02 juin 2016 : Démarrage de l'exploitation du casier 17 bis
- Juillet 2016 : passage du centre de tri collecte sélective en extension de consignes de tri
- 18 juillet 2016 : Démarrage des travaux de construction du nouveau four
- 18 Octobre 2016 : Premiers essais du module pilote de pyrogazéification de CSR
- 22 Décembre 2016 : mise à l'arrêt du four rotatif de valorisation de CSR

Incidents :

- Le 27 juillet 2016 en soirée : départ de feu de déchet en attente de stabilisation
- Le 24 août 2016 : accident du travail d'un transporteur suite au basculement de l'ensemble routier sur le quai de déchargement de l'ISDND

Bilan de l'année 2016

Site de Mézerolles

Mézerolles – Unité d'hygiénisation des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

✓ Aucun flux réceptionné sur 2016

✓ Dossier de cessation d'activité de l'unité d'hygiénisation des DASRI déposé le 05 Août 2016

Mézerolles – Plateforme de mise en balles de DAE

✓ 4 919 t de déchets réceptionnés

✓ 4 976 t de déchets conditionnés ont été valorisées dans des installations extérieures au site.

✓ 11,24 t de déchets ont été éliminées dans des installations extérieures au site

Mézerolles – Déchèterie

3 260 t de déchets réceptionnés :

28 926 usagers – 114 véhicules par jour

Déchets	Quantité
Papier - Carton (T)	66,79
Bois (T)	330,16
Ferraille (T)	141,63
Déchets verts (T)	1 115,34
Tout-venant (T)	520,60
Gravats (T)	894,59
DEEE (T)	91,66
Huile (L)	4 520,00
Batteries (nb)	152,00
Pneus (nb)	50,00

13

Bilan de l'année 2016

Site de Cousinière

16

Cousinière – Contrôle des livraisons

14 détections de radioactivité anormale :

- 5 refus totaux
- 3 livraisons isolées puis acceptées
- 6 livraisons acceptées suite au rapport d'analyse de SUBATECH
– Evolution de la procédure de contrôle suite à l'AM de février 2016

12 refus totaux de livraisons :

- 5 pour détection de radioactivité anormale
- 5 pour présence de déchets interdits
- 1 pour CAP non valide
- 1 pour benne non conforme

219 refus partiels de livraisons

15

Cousinière – Contrôle des livraisons

Répartition des refus partiels de livraisons :

Catégorie	Nombre de refus
DEEE	150
DCA	85
Pneus	45
Boutures de gaz	10
amantissement	5

16

Cousinière – Centre de stockage

410 554 t de déchets stockés :

- 19 32 Déchets provenant du traitement mécanique des déchets
- 200330 Déchets municipaux en mélange
- 27 05 Terres, cailloux et boues de dragage
- 27 09 Autres déchets de construction et de démolition
- 18 10 Déchets provenant du broyage de déchets contenant des métaux
- 18 05 Déchets de compostage
- 18 01 Véhicules hors d'usage de différents moyens de transport et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chocs, 18, 19, et sections 18 08 et 18 09)
- 18 01 Déchets de l'incinération ou de la pyrolyse de déchets

Autres déchets

Provenance	Pourcentage
Moyenne (53)	32,7%
Départements limitrophes et Pays de Loire (10, 44, 49, 50, 52, 85)	43,2%
Loire (44, 49, 50)	24,2%
Autre départements	17,9%

17

Cousinière – Centre de stockage

Accident du 24/08/2016 :

- Réception sur le site de Cousinière d'une benne de refus de tri de DAE en benne de type « bannable »
- Lors du levage : le chef de quai surveille l'alignement du camion.
- Le chef de quai fait arrêter le levage et donne la consigne au chauffeur de redescendre la benne (constat d'un déséquilibre avec risque de basculement)
- Lors du début de la descente, la benne s'est couchée sur le côté entraînant avec elle le tracteur routier.
- Lors de la chute du tracteur, la tête du chauffeur a violemment percuté la vitre latérale entraînant une perte de connaissance du chauffeur.
- Les pompiers sont intervenus rapidement pour l'extraction et l'évacuation du chauffeur, ce dernier ayant repris connaissance rapidement mais restant très désorienté.
- Le mauvais équilibrage du chargement est à l'origine de l'accident.
- Le chauffeur est toujours en arrêt de travail

18

Cousinière – Plateforme de réception et tri

Déchets à base de plâtre :
 ⚡ 529 t de déchets à base de plâtre ont été réceptionnés et triés

Déchets verts :
 ⚡ 1 640 t de déchets verts ont été réceptionnés et 1 507 t ont été orientées sur une plateforme de compostage (35) après tri des indésirables

Verre :
 ⚡ 3 650 t de verre ont été réceptionnés
 ⚡ 3 609 t de verre ont été réexpédiées vers des filières de recyclage

19

Cousinière – Unité Mécano-Biologique (UMB)

24 144 t de déchets (dont bois) ont été réceptionnés :

Nature des DIB
 Déchets en mélange
 Bois
 Déchets encombrants
 Papier/carton, métaux,
 plastiques, etc...

→

→

Stockage Cousinière
 Refus

9 807 t

Externe
 Ferraille
 Carton
 Bois
 Plastiques
 CSR

↔

3 511 t

Interne
 CSR

Dont éco-mobilier : 3471 t

20

Cousinière – Centre de tri

Evolution de l'activité :
 ⚡ A partir du 1er janvier 2016, l'ensemble des flux de collecte sélective des déchets ménagers ont été orientés vers le centre de tri de la Cousinière, mettant fin à la sous-traitance des opérations de tri mise en place suite au sinistre survenu en mai 2014.
 ⚡ Depuis juillet 2016 : évolution de la ligne de tri pour passage en extension de consignes de tri (plastiques : film PE, barquettes, PS, ...)

Traitement :
 ⚡ 13 750 t de déchets ont été réceptionnés
 ⚡ 12 171 t de déchets triés ont été valorisés

21

Cousinière – Valorisation

Combustible Solide de Récupération et valorisation matière :
 ⚡ 3 511 t valorisation interne CSR
 ⚡ 9 807 t valorisation externe (énergie et matière) provenant de l'UMB
 ⚡ 12 171 t de déchets triés issus de tri des matériaux de déchets de collecte sélective des ménages provenant du centre de tri

Autres matériaux valorisés :
 ⚡ 24 821 t de déchets ont été valorisées sur le site :
 - Terres en couverture temporaire
 - Gravats en sous couche de piste et de quai

22

Cousinière – Unité de Production d'Énergie (UPE)

Taux de valorisation du biogaz :
 ⚡ 87% du biogaz capté sur les sites de Mézerolles et de la Cousinière a été valorisé

Catégorie	Taux (%)
TAG	85%
Codema (tube)	13%
Torchères	1%
Chauffage site	1%
Autre	0%

23

Cousinière – Unité de Production d'Énergie (UPE)

Valorisation énergétique :

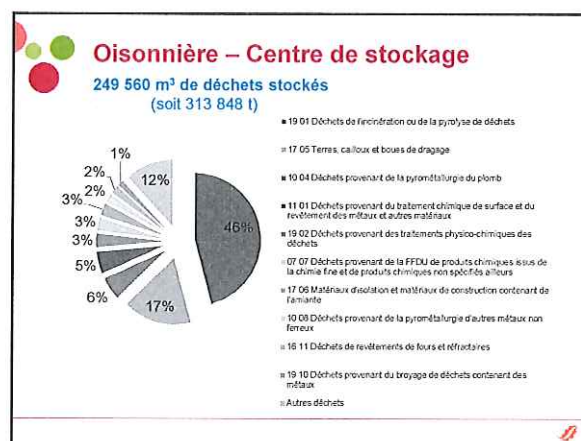
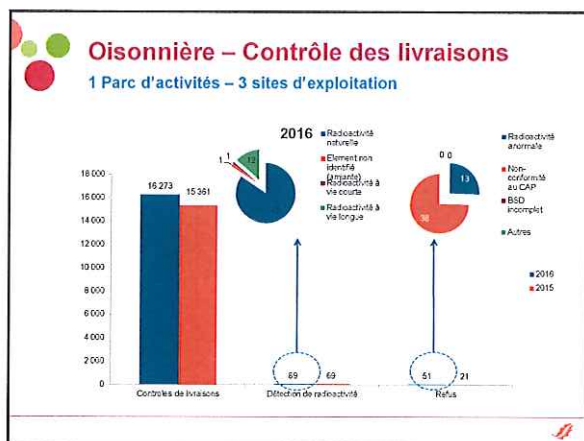
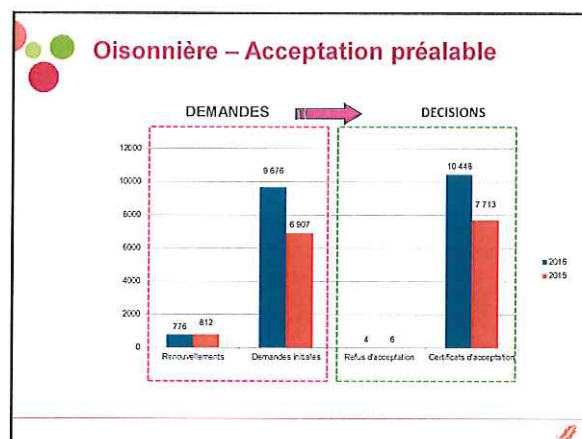
Utilisations	Energie (MWh)	en % de l'énergie disponible
Captage Mézerolles - Cousinière	329 051	100%
Valorisation Turbines Biogas	33 416 (électrique)	10%
Captage Station COD/AMA	13 702 (électrique)	4%
Captage Station Chauffage	17 232 (électrique)	5%
Valorisation Chauffage site	4 244 (électrique)	1%
Chauffage chauffage site secours	0 (électrique)	0%

⚡ 51% de l'énergie disponible dans le biogaz capté a été valorisée sous forme d'énergies renouvelables (électricité, chaleur).

24

Bilan de l'année 2016

Site de L'Oisonnière



Incident sur livraison

Fort échauffement avec inflammation le 27/7/2016

- Suite à une averse orageuse une quinzaine de big-bag en attente de traitement se sont enflammés.
- Présence d'un déchet hydroréactif dégageant au contact de l'eau un gaz inflammable (H260, H261)
 - Pas de dégâts / étouffement du tas par des matériaux inertes

• Refus du déchets concerné
 • Mise à jour du plan d'établissement répertorié (SDIS)
 • Renforcement des procédures d'acceptation avec, en cas de doute, test du critère hydroréactif (laboratoire externe)
 • Prise en compte de l'incident dans le cadre de la tierce expertise :

- « L'incident correspond à une cause identifiée dans l'APR de notre étude de dangers (déchets contenant des métaux réduits réagissant avec de l'eau pour former du dihydrogène susceptible de s'enflammer) »

Oisonnière – Centre de stockage

7 % des déchets par transport alternatif

Cela représente :

- 1125 conteneurs
- 21 806 tonnes

Un seul déchet concerné :

- Mâchefers en provenance de Tredri Salaise (Isère)

Actualité 2016 : Cessation d'activité de la société COMBIWEST prestataire Rail en avril 2016 – Changement de prestataire – Reprise d'activité Longuefuye en Juillet 2016 –
 2017 : arrêt temporaire pour réfection ligne de septembre à décembre

Oisonnière – Biocentre

78 254 t de terres réceptionnées par le Biocentre

- 77 653 t réutilisées comme matériaux en couche de forme pour les couvertures de l'ISDD et de l'ISDND
- 601 t évacuées en ISDI

Oisonnière – Alvéoles de stockage spécifique

Alvéole mono-spécifique pour les déchets d'amiante liée

- 1 555 t stockés

Alvéole mono-spécifique pour les déchets à base de plâtre

- 436 t stockés

Bilan de l'année 2016

Suivi environnemental

Eaux

Les impacts pluviométriques 2016

Une pluviométrie annuelle normale :

- Un cumul annuel de l'ordre de 770 mm
- Une période été automne peu pluvieuse
- 336,8 mm sur les trois premiers mois de l'année

Surveillance des eaux de surface

Rejets d'eau des installations de traitement :

- Oisonnière**
 - Réutilisation des lixiviats par le procédé de stabilisation
 - Pas de rejets vers le milieu extérieur
- Mézerolles/Cousinière**
 - Installations de traitement des lixiviats par Osmose Inverse, évapo-concentration et BRM avant rejet vers le milieu extérieur

Surveillance des eaux de surface

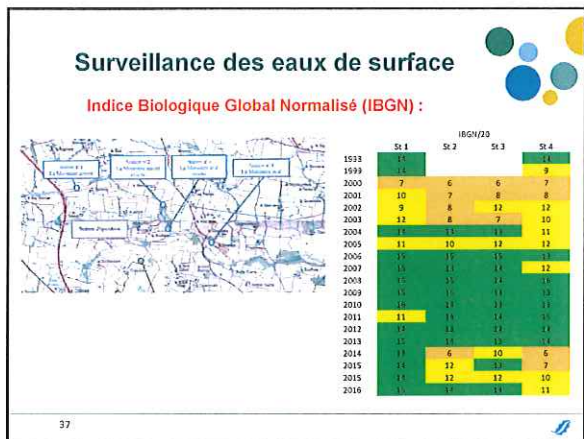
Rejets d'eau des installations de traitement :

- Mézerolles**

Surveillance des eaux de surface

Rejets d'eau des installations de traitement :

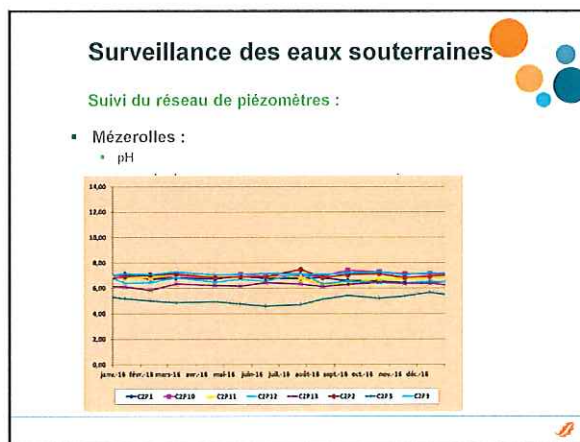
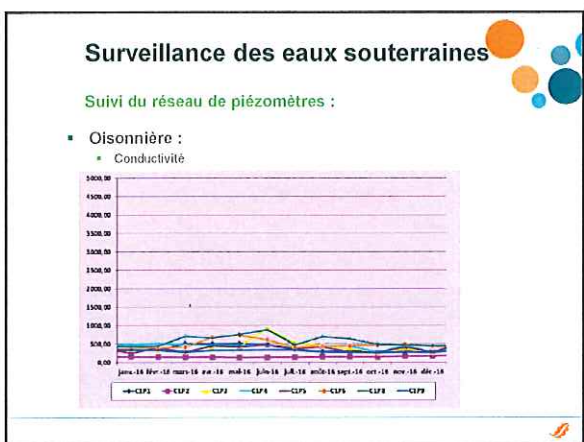
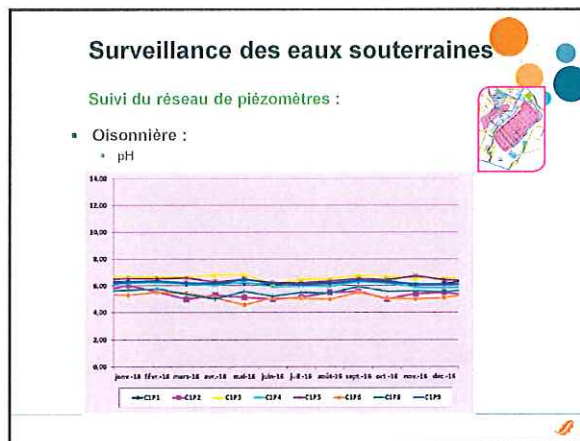
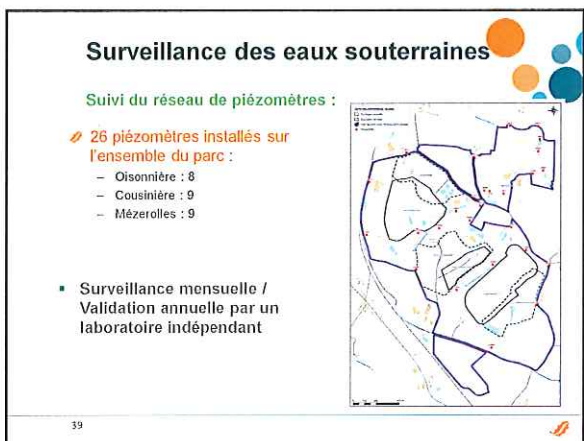
- Cousinière**

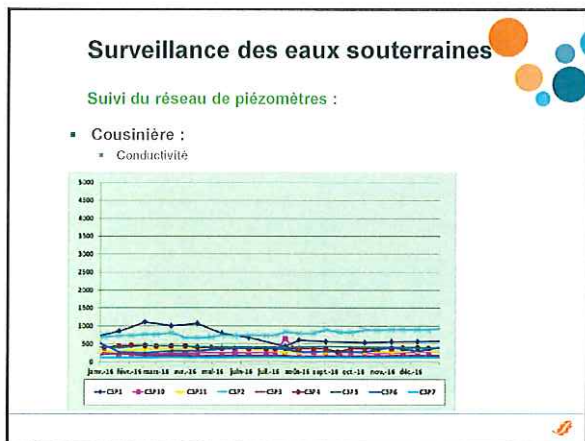
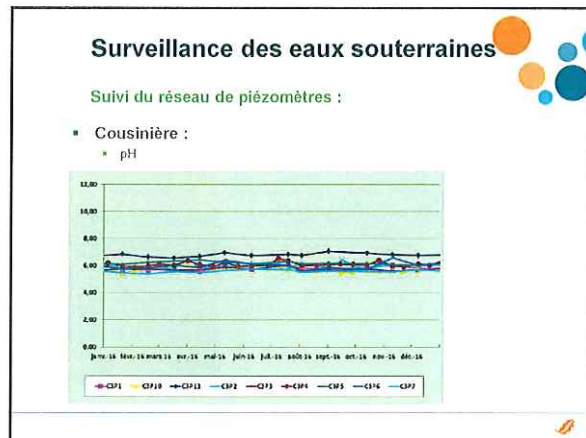
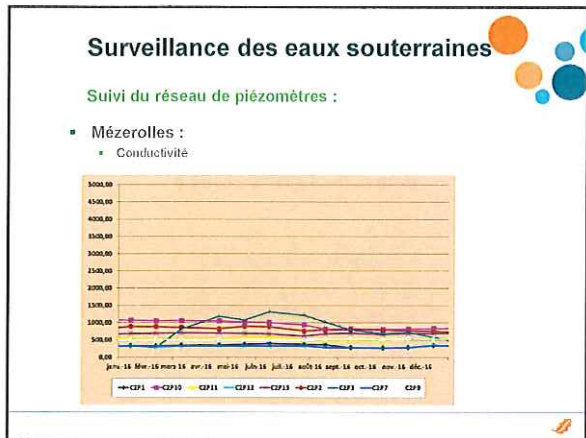


Bilan de l'année 2016

Suivi environnemental

Sols et eaux souterraines





Bilan de l'année 2016

Suivi environnemental

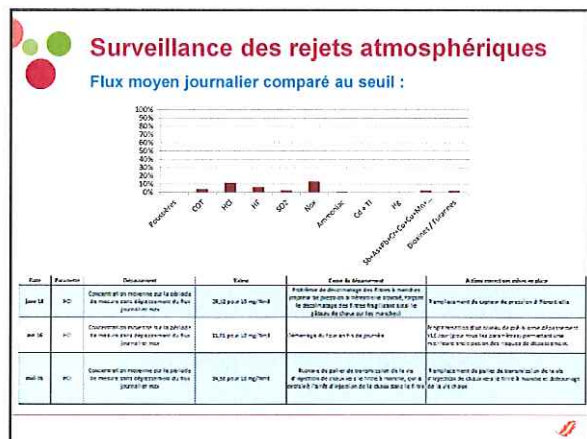
Rejets atmosphériques

Surveillance des rejets atmosphériques

Nature des suivis réalisés sur chaudière CSR :

- Suivi en continu : préleveur permanent / analyse en direct :
 - CO, COT, HCl, HF, SO₂, NOx, NH₃, Poussières et dioxines (*)
- Contrôle semestriel par laboratoire indépendant :
 - Métaux (Cd, Tl, Hg, Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V),
 - Dioxines et Furannes + mesures en continu (CO, COT, HCl, HF, SO₂, NOx, NH₃ et Poussières)

(*) : prélèvement en continu sur cartouche puis analyse mensuelle



Cousinière – Surveillance environnementale (lichens)

Surveillance des dioxines/furanes :

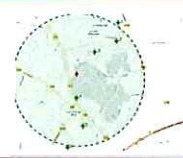
- Point 0 en 2010 :
 - Pas d'évolutions entre 2010 et 2016

Surveillance des métaux :

- Point 0 en 2010 :
 - Pas d'évolutions entre 2010 et 2016
- Métaux analysés :
 - Ni, Cr, Cu, As, Co, Hg, Pb, V, Mn, Ti, Zn

Cousinière – Surveillance environnementale (lichens)

Référence Echantillon	PCDD/F (ng I-TEQ/g)							Tendance
	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
1	<3,5	<3,5	<3,5	<3,5	<3,5	<3,5	<3,2	Respect de l'objectif de qualité des sols : < 20 ng I-TEQ/g dans les lichens (par analogie à la réglementation allemande de 5 ng I-TEQ/kg dans les sols)
2	4,4	4,9	<3,5	4,2	<3,5	4,7	4,1	
3	4,1	4,2	3,7	4,7	5	3,8	3,4	
4	4,8	4,7	4,0	5,4	3,8	6,1	3,5	
5	4,7	<3,5	5,0	4,4	3,7	<3,5	<3,2	
6	<3,5	4,6	5,6	3,6	3,5	<3,5	<3,2	



Cousinière – Surveillance environnementale (lichens)

Paramètre	Ni (µg/g)							Tendance
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015	
1	<5	<5	<5	<5	<5	<4,9	<4,9	Pas d'évolution significative
2	<5	<5	<5	<5	<5	<4,9	<4,9	
3	<5	<5	<5	<5	<5	<4,8	<4,9	
4	<5	<5	<5	<5	<5	<4,9	<4,9	
5	<5	<5	<5	<5	<5	<4,9	<4,9	
6	<5	<5	<5	<5	<5	<4,9	<4,9	

Paramètre	Cr (µg/g)							Tendance	
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015		2016
1	8	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	Pas d'évolution significative
2	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	
3	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	
4	<6	<6	<6	6,3	<6	<6	<6	<6	
5	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	
6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	

Cousinière – Surveillance environnementale (lichens)

Paramètre	Cu (µg/g)							Tendance
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015	
1	<12	<12	<12	<12	<12	<12	<12	Pas d'évolution significative
2	<12	12,8	<12	<12	<12	13,1	<12	
3	<12	<12	17,2	<12	<12	<12	<12	
4	15,7	16,8	15,9	20,1	<12	18,6	<12	
5	15,4	<12	<12	<12	<12	<12	<12	
6	<12	<12	<12	<12	<12	12,3	<12	

Paramètre	As (µg/g)							Tendance
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015	
1	<3	<3	<3	<2	<2	<2	<2	Pas d'évolution significative
2	<3	<3	<3	<2	<2	<2	<2	
3	<3	<3	<3	<2	<2	<2	<2	
4	<3	<3	<3	2,06	<2	3	<2	
5	<3	<3	<3	<2	<2	<2	<2	
6	<3	<3	<3	<2	<2	<2	<2	

Cousinière – Surveillance environnementale (lichens)

Paramètre	Co (µg/g)							Tendance
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015	
1	<1,1	1,58	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	Pas d'évolution significative
2	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	
3	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	
4	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	
5	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	
6	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	<1,1	

Paramètre	Hg (µg/g)							Tendance	
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015		2016
1	<0,4	<1,1	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,2	<0,2	Pas d'évolution significative
2	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,2	<0,2	
3	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,2	<0,2	
4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,2	<1,1	
5	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,2	<0,2	
6	<0,4	<1,1	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,2	<0,2	

Cousinière – Surveillance environnementale (lichens)

Paramètre	Pb (µg/g)							Tendance	
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015		2016
1	<20	<20	<15	<15	<15	<15	<12	<12	Les mesures des points 4 et 5 sont inférieures à la limite significative
2	<20	<20	17	<15	<15	18	<12	<12	
3	<20	<20	18	<15	16	<12	<12	<12	
4	27	32	19	53	25	37	<12	<12	
5	115	<20	<15	16	15	16	<12	<12	
6	<20	26	17	<15	<15	<12	<12	<12	

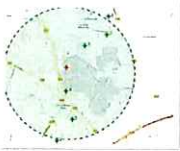
Paramètre	V (µg/g)							Tendance	
	Référence Echantillon	2010 Point # 0 *	2011	2012	2013	2014	2015		2016
1	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	Pas d'évolution significative
2	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	
3	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	
4	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	
5	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	
6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	<6	

Cousinière – Surveillance environnementale (lichens)

Paramètre	2010	Mo (µg/l)						Tendance
Référence Echantillon	Point n° 1	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
1	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	Pas d'évolution significative
2	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	
3	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	
4	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	
5	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	
6	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	< 160	

Paramètre	2010	Tlmg (µl)						Tendance
Référence Echantillon	Point n° 1	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
1	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	Pas d'évolution significative
2	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	
3	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	
4	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	
5	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	
6	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	

Paramètre	2010	Zn (µg/l)						Tendance
Référence Echantillon	Point n° 1	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
1	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	La mesure du point 4 de 2011 inférieure à la limite réglementaire
2	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	
3	< 70	< 70	87,8	< 70	< 70	< 70	< 70	
4	112	103	113,7	112,1	78,2	88	< 70	
5	151	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	
6	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	< 70	





CSS du 5 octobre 2017

Partie Paysage/Biodiversité





Suivi photographique du paysage

11 points de vues





Suivi photographique du paysage

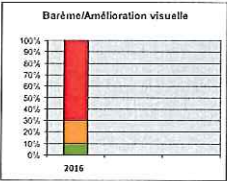
déchets	➤ Visibilité du déchet
Exploit/couv	➤ Visibilité exploitation / couverture
Terrassement	➤ Visibilité du terrassement
Engazon/plant	➤ Manque d'entretien
Entretien	➤ Manque de paysagement



Suivi photographique du paysage



Barème/Amélioration visuelle






100%	Action prioritaire
90%	
80%	
70%	
60%	
50%	Action annuelle
40%	
30%	Maintien des actions engagées
20%	
10%	Pas d'intervention nécessaire
0%	

SUIVI DE L'IMPACT PAYSAGER

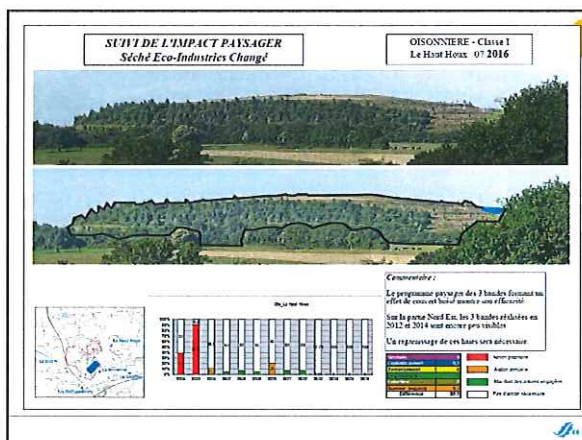
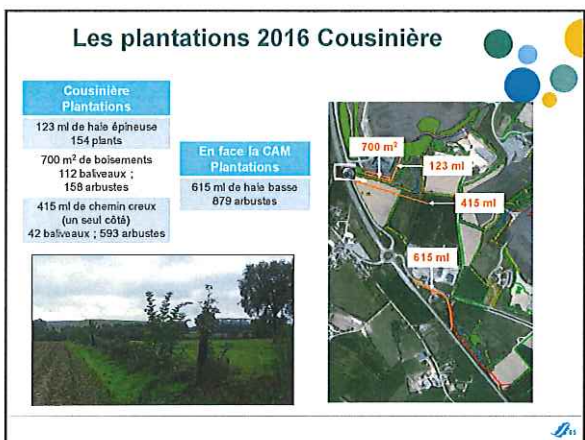
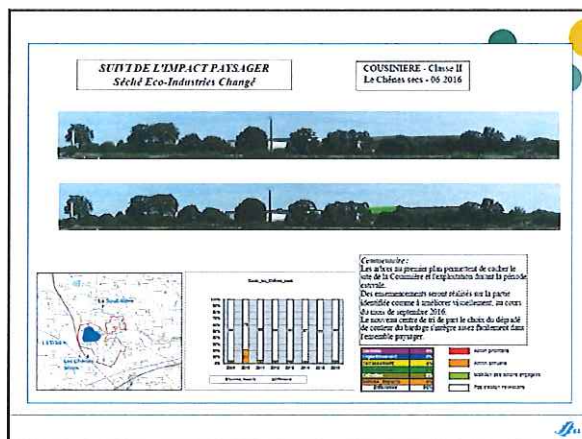
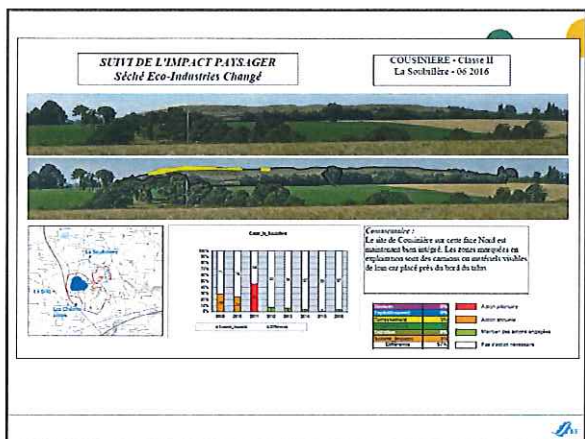
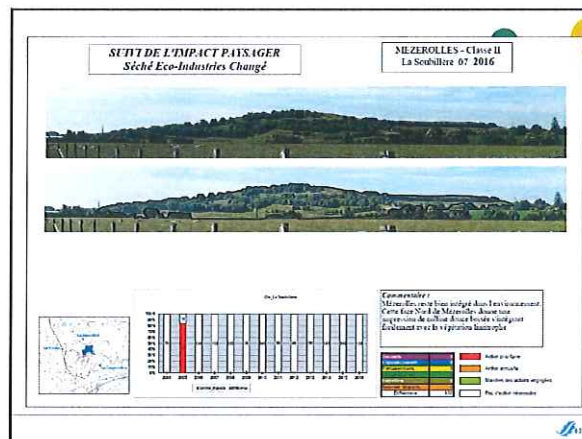
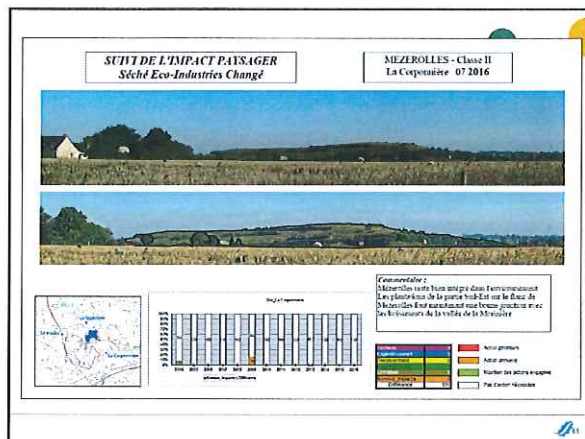
Séché Eco-Industries Changé

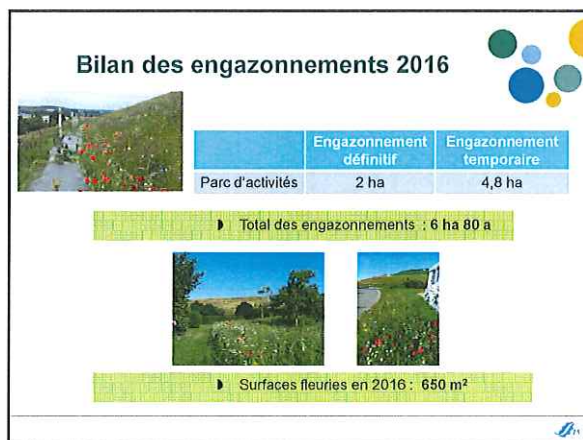
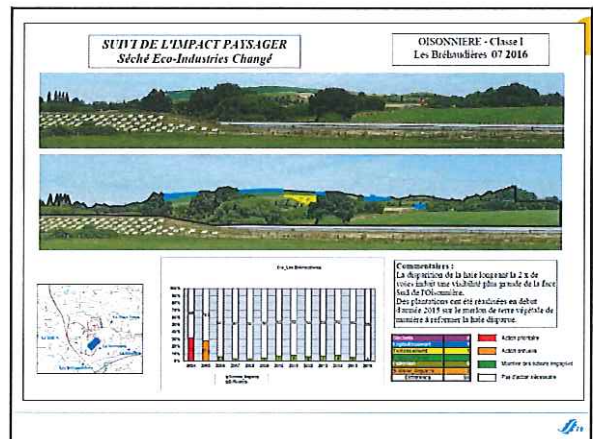
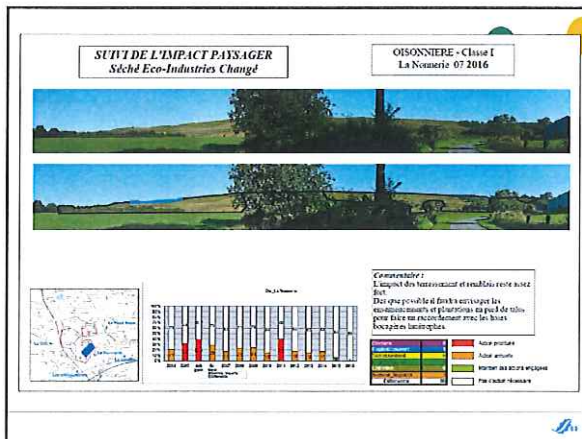
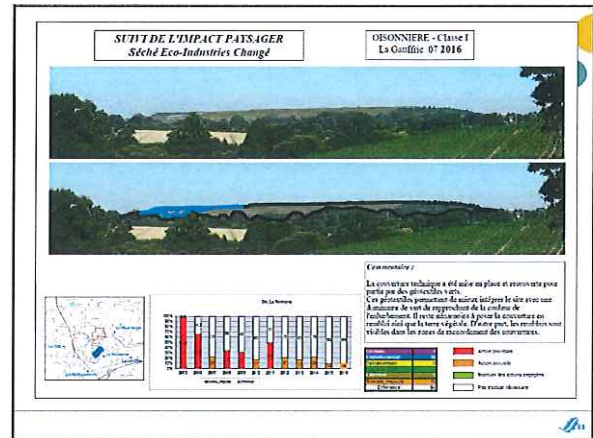
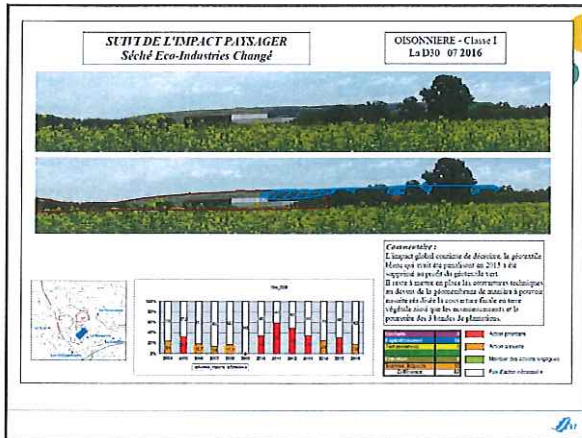
MEZEROLLES - Classe II
07/2016 - La 4 Voies

Commentaire : Mézériolles n'est pas intégré dans les Visuséché. Les photographies de la site échantillonnées jusqu'à visibilité avec les lots de permis plans doivent se bonifier d'un point.

100%	Action prioritaire
90%	
80%	Action annuelle
70%	
60%	Maintien des actions engagées
50%	
40%	Pas d'intervention nécessaire
30%	
20%	
10%	
0%	







Suivi des amphibiens

Objectifs

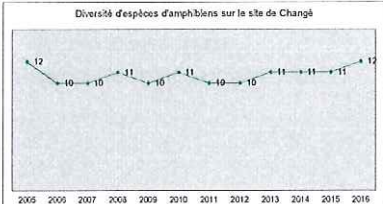
- Évaluation de la qualité écologique des milieux humides
- Suivi quantitatif et qualitatif des 19 stations


Suivi des amphibiens

12 espèces contactées en 2016 pour 19 mares
Identification cette année du triton de Blasius

Diversité d'espèces d'amphibiens sur le site de Changé



Année	Nombre d'espèces
2005	12
2006	10
2007	10
2008	11
2009	10
2010	11
2011	10
2012	10
2013	11
2014	11
2015	11
2016	12





Suivi Temporel des Chauves-souris Communes

Protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle

Objectifs :

- 6^{ème} année de suivi
- Évaluation de la qualité écologique des milieux
- Suivi quantitatif et qualitatif des 10 stations

Résultats 2016 :
6 espèces : Pipistrelle commune, pipistrelle de Kuhl, Myotis sp., Barbastrelle d'Europe, Noctule commune, Eptesicus serotinus


Année	Nombre d'espèces
2011	6
2012	6
2013	6
2014	6
2015	6
2016	6

Suivi Avifaunistique

12^{ème} année du programme STOC-EPS

Démarche appliquée


- Suivi Temporel des Oiseaux Communs
- Protocole du Muséum National d'Histoire Naturelle : diffusion et mutualisation des données
- Suivi du maintien de la biodiversité
- Évaluation de la recolonisation par la faune des espaces réhabilités.






Suivi avifaunistique 2016

20 stations sur le site

- 46 espèces en 2016
- 77 espèces depuis 2005
- Bilan STOC-EPS sur 10 années de suivis



Année	Nombre d'espèces
2005	55
2006	52
2007	53
2008	46
2009	52
2010	43
2011	47
2012	46
2013	47
2014	45
2015	50
2016	46

Conclusions du bilan STOC-EPS (10 ans de suivis)



Constats au vue des résultats

- Les cortèges d'oiseaux reflètent bien l'habitat prépondérant pour chaque site
- Il ne se dégage pas une spécificité d'oiseaux liée au site de stockage
- Les cortèges d'oiseaux trouvés sur les sites sont proches des résultats des départements, pas de spécification

Evolution et perspective

- Relocaliser les points de suivis pour qu'ils soient encore plus représentatifs des habitats
- Suivre les habitats d'une année sur l'autre pour une meilleure interprétation

Synthèse du rapport de suivi des mesures d'évitement et de compensation prévues par l'arrêté CNPN (N° 2016041-0001C du 24 février 2016)

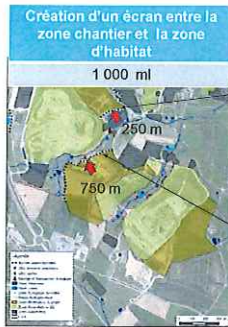


Mesures de réduction pour les amphibiens

Création d'un écran entre la zone chantier et la zone d'habitat


1 000 ml

250 m

750 m









60




Mesures de compensation pour les amphibiens

Création de la mare de compensation de la Cousinière









81





Compensation d'habitat : bâtiment Guichardière pour partie

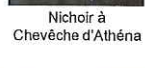
Aménagements de nichoirs pour les rapaces

Nichoir à Faucon crécerelle





Nichoir à Chouette Efficace





Nichoir à Chevêche d'Athéna

82





Compensation d'habitat : bâtiment Guichardière pour partie »

Aménagements de gîtes à chauves-souris





Nichoir à chauves-souris en bois

Nichoir à chauves-souris en brique et ciment

83





Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2014 - 2016

Programme du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (Octobre 2013)



Engagement 1

SNB 2016 : Engagement 1

1 Inscrire nos actions en faveur de la biodiversité dans une continuité et impulser une démarche de progression sur les autres filiales

- Arrivée en mars 2016 de deux nouvelles vaches race « Pie Noire » (éco-pâturage)
- Suivis de la biodiversité
- Mise en placement de l'hôtel à insectes au centre de tri
- Mise en place des nichoirs au centre de tri




Engagement 2

SNB 2016 : Engagement 2

2 Faire de la biodiversité un axe fédérateur en interne

- Sortie le samedi 17 juin 2016 avec le personnel
 - sortie thème papillon
 - une quinzaine de participants
- Transmission aux salariés du site de Changé du calendrier des sorties « nature en Mayenne » (M.N.E, C.I.N, C.P.I.E, Conseil départemental)






Engagement 3

SNB 2016 : Engagement 3

3 Se servir de la biodiversité comme d'un levier dynamisant vers nos parties prenantes et nos clients

- Sortie CIN (Centre d'Initiation à la Nature) sur les mares de la Morinière
- 2 sorties MNE sur le site de la Morinière
 - mercredi 29 juin sur les libellules
 - mardi 5 juillet découverte d'une vallée extraordinaire
- Poursuite des actions d'éco-pâturage
 - Avec le Conservatoire de la Chamie






Engagement 4

SNB 2016 : Engagement 4

4 Développer des partenariats sur le thème : Art, Patrimoine et Biodiversité en créant du lien de proximité

Exposition de l'artiste Changéen LEB et Participation à la « Journée mondiale de l'Art » le 15 avril






Bilan de l'année 2016

Prévention des accidents Majeurs

Politique de prévention des risques Majeurs

Les 7 items du SGS

1. Organisation et Formation
2. Identification et Evaluation des risques d'accidents majeurs
3. Maîtrise des procédés
4. Gestion des modifications
5. Gestion des situations d'urgence
6. Gestion du Retour d'Expérience
7. Contrôle du SGS des audits et de la revue de Direction

Politique de prévention des risques Majeurs

Organisation et formation :

- Organisation : Pas d'évolutions notables à signaler en 2016
- Formation : Suite à la mise à jour de l'étude de danger, puis à la tierce expertise menée par l'INERIS, les supports de formations ont été mis à jours et l'ensemble du personnel doit recevoir cette formation sur l'année 2017-2018

Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût :

Nature des dépenses	période	Montant
Formations (temps hommes + formations externes)	2016	10 k€
Mise en place de la vidéosurveillance avec compléments demandés	2016	35 k€
Compléments études de dangers / modifications / tierce expertise / pris en compte du risque sismique	2016	50 k€
Renforcement des clôtures du site	2015 - 2016	35 k€
Motopompe mobile / fourgon dédié	2016	15 k€
Matériel pour les équipes de seconde intervention	2016	13 k€

Politique de prévention des risques Majeurs

Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs :

- Une tierce expertise de l'étude de danger a été requise par le préfet de la Mayenne le 15 septembre 2016 en demandant spécifiquement :
- Si les accidents susceptibles d'avoir des effets hors site ont été recensés de manière exhaustive
 - De vérifier les données d'évaluation de la probabilité et de la gravité des scénarios sortant
 - D'estimer les distances d'effets de projection en cas d'explosion de la chaudière associée au four CSR
 - De vérifier la modélisation du panache de fumée en cas de départ de feu sur l'ISDND de la Verrière (atteinte ou non de la RD31, entraînant une gêne de la circulation ou non)

Politique de prévention des risques Majeurs

Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs :

Le rapport de l'INERIS a été finalisé le 14 décembre 2016 et conclu de la façon suivante :

- Une étude correctement menée
- Un nouveau scénario d'accident avec trois phénomènes dangereux
- La prise en compte des effets missiles ne modifie pas la probabilité des scénarios retenus
- Un incendie dans l'alyréc de Verrière conduirait à la production de fumées potentiellement chargées en suies. Cependant, l'INERIS a estimé que la distance de visibilité resterait suffisante pour ne pas gêner les automobilistes

Politique de prévention des risques Majeurs

Maîtrise des procédés :

- Aucun accident Majeur en 2016
- Il s'est produit un incident sur l'ISDD de l'Oisoisnière le 27 juillet 2016. (cf précédemment) – scénario analysé dans le cadre de la tierce expertise

Politique de prévention des risques Majeurs

Gestion des modifications :

- Mise à jour de l'étude de danger lors du dépôt du DDAE, notamment sur les points suivants :
 - Construction du nouveau four/chauffière (Cousinière)
 - Cessation de l'activité DASRI (Mézures)
 - Déplacement de certaines limites de l'installation (DAE)
 - Mise à jour de l'IEDD suite à la tierce expertise menée par l'INERIS

Gestion des situations d'urgences :

- Développement de l'équipe de seconde intervention (2 exercices en 2016)
- Exercice des sapeurs pompiers de Changé et de Saint Berthevin au nouveau centre de tri le 24 juin 2016

Gestion du retour d'expérience :

- Suite à l'incident sur l'ISDD de l'Oisoisnière le 27 juillet 2016, la procédure « SGS.3.PRO.001 Acceptation déchets dangereux » a été modifiée afin de préciser l'interdiction d'acceptation de déchets hydroréactif de catégorie 1 ou 2 (H260 et H261 cat. 2)

Bilan de l'année 2016

Evolutions et projets

« PYROG »
R&D Pyro-gazéification des CSR

PYROG : fin du montage / premiers essais début octobre



Cousinière – Projet PYROG

Projet PYROG:

- ❖ Le démarrage des essais à chaud avec introduction du CSR a commencé le 18 octobre 2016
- ❖ Les derniers essais ont eu lieu lors de la dernière période de fonctionnement du four, qui s'est achevé le 22 Décembre 2016.
- ❖ Malheureusement, au regard des premières séries d'essais et résultats obtenus, qui ne concernent que la phase de transformation du CSR en syngas, il reste beaucoup d'interrogations liées à :
 - la préparation déchets entrants
 - aux performances opérationnelles du module
 - l'émission de gaz très encrassant : entraînement et/ou création de mélange poussières + goudrons, avec bouchage des refroidisseurs / condenseurs
- ❖ Les essais ont été arrêtés fin décembre et une réflexion sur le mode de traitement et de purification du syngas est actuellement en cours entre les différents partenaires (ETIA, Ecole des Mines d'Albi, Sèché).

98

Déplacement de la Plateforme Bois

Déplacement de la Plateforme Bois :

- ❖ Dossier déposé le 03 Janvier 2017
- ❖ Activité exercée :
 - Réception et stockage temporaire de bois non dangereux
 - Tri, broyage, criblage, déferailage
 - Rechargement et évacuation vers des filières de valorisation (matière ou énergie) et évacuation des refus vers des filières d'élimination
- ❖ Déplacement effectué dans le cadre des travaux de préparation des alvéoles de la Verrerie.

99

Démarrage du nouveau four – chaudière CSR

- ❖ Point sur les évolutions de valorisation énergétique :
 - Projet alimentation du réseau de chauffage urbain : septembre 2017
 - Construction du réseau de transport eau chaude :
 - Enquête publique en février 2016
 - Début de chantier : juin 2016
 - Début livraison chaleur : septembre 2017
 - Remplacement du four existant par un four lit fluidisé : meilleure fiabilité, rendement énergétique, ...
 - Démarrage des premiers essais du nouveau four : juin 2017
 - Actuellement : phase de mise au point (automatismes, régulations...)
 - Ville de Laval :
 - Interconnexion Saint-Nicolas Ferré : septembre 2017
 - Raccordement des nouveaux clients : à partir d'octobre 2017



Evolution du parc – Arrêté du 30/03/17



CSS du 5 octobre 2017

Merci de votre attention



 **Séché**
environnement

Change,
le 5 octobre 2017

Commission de suivi de site (CSS) Séché Eco-Industries

Les actions de l'inspection des installations classées



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement des Pays de la Loire

Surveillance du site

Les objectifs généraux

Les visites d'inspection ont pour objectif de vérifier par sondage :

- > *Le respect de la réglementation applicable (arrêtés ministériels et arrêtés préfectoraux),*
- > *Les conclusions des études de dangers, des tierces expertises et des rapports de contrôles techniques,*
- > *Le système de gestion de la sécurité de l'exploitant,*
- > *Le retour d'expérience des accidents du site ou d'installations analogues,*
- > *La pérennité dans le temps de la sécurité du site,*
- > *La capacité de l'exploitant à détecter et maîtriser les dérives de toute nature.*

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 19 octobre 2016

Site de la cousinière

- Suites données à la dernière inspection (22/10/2015)
- Instruction du DDAE déposé en mars 2015, notamment pour ce qui concerne la situation administrative des installations
- Détecteurs gaz
- Ouvrages hydrauliques
- Détection activité radiologique

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 19 octobre 2016

Site de la cousinière

- Suites données à la dernière inspection (22/10/2015) :
Réponses apportées sur le nombre et l'emplacement des détecteurs de CH4 dans locaux UPE.
Réponses apportées sur le vieillissement et l'endormissement des détecteurs de CH4.
Rappel : 3 détecteurs de méthane par local de l'UPE.

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 19 octobre 2016

Site de la cousinière

> Ouvrages hydrauliques :

3 ouvrages recensés au titre de la circulaire du 11 avril 2013, tous placés dans l'enceinte du parc.

Rappel : examen visuel n'a pas mis en évidence de défaut.

Ajout de remblai à base d'argile autour du bassin B18000 améliorant stabilité et étanchéité.

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 19 octobre 2016

Site de la cousinière

➤ Détection activité radiologique :

Contrôle périodique à jour.

Seuil d'alarme fixé à 2,5 fois le bruit de fond (très inférieur à la valeur préconisée par circulaire du 30/07/2003).

Procédure interne d'acceptation ou de refus en place.

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 15 juin 2016

Site de l'Oisonnière

- ↳ Suites données à la dernière inspection (08/04/2014)
- ↳ Suites données à la visite sur le thème de la sûreté (22/10/2015)
- ↳ Situation administratives des installations suite au dépôt DDAE et demande antériorité rubrique 4XXX (Seveso)
- ↳ Risque foudre
- ↳ PM2I
- ↳ POI

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 15 juin 2016

Site de l'Oisonnière

- Suites données à la dernière inspection (08/04/2014) :
PPAM intégrée au DDAE déposé en 2015.
SGS créé en 2014, mise à jour nécessaire.
POI mis à jour en 2016.

Inventaire des installations visées par le PM2I transmis à l'inspection des installations classées.

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 15 juin 2016

Site de l'Oisonnière

↳ Suites données à la visite sur le thème de la sûreté
(22/10/2015)

Pour mémoire.

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 15 juin 2016

Site de l'Oisonnière

> Situation administratives des installations suite au dépôt DDAE et demande antériorité rubrique 4XXX (Seveso) :

Notification mise à l'arrêt définitif unité traitement des DASRI.

L'établissement reste classé Seveso Seuil Haut en référence à la rubrique 4120-1 (Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition

1. Substances et mélanges solides).

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 15 juin 2016

Site de l'Oisonnière

➤ **Risque foudre :**

La liste des études techniques réalisées depuis 2014 doit être mise à jour.

Dispositifs de protection requis ont été mis en place.

Vérifications courantes par organismes extérieurs réalisées.

Revoir la longueur du câblage du parafoudre du poste HT stabilisation.

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 15 juin 2016

Site de l'Oisonnière

PM21 :

Inventaire des installations visées à jour.

Une mention de danger à justifier.

Plan de construction d'une bâche à lixiviat à fournir.

3 anomalies constatées par organisme de contrôle extérieur. Plan d'action à établir.

Bilan des visites d'inspection

Inspection du 15 juin 2016

Site de l'Oisonnière

^ POI :

POI récemment révisé.

Fiches réflexes en cas d'incident / accident à insérer dans le POI.

Changé,
le 5 octobre 2017

Commission de suivi de site (CSS) Séché Eco-Industries

Les actions de l'inspection des installations classées



PREFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE